

Fiche de données de sécurité
Conforme à l'annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: **BA001**
Nom: **Spray imperméabilisant DUO**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description / utilization: **Idro - Oléofuge pour cuirs et tissus - Usage professionnel.**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale: **WILBRA SAS**
Adresse: **VIA EINAUDI 6**
Localité et état: **20832 DESIO (MB)**
ITALIE
tél. 0362306128-9
fax 0362331270

e-mail de la personne compétente,
responsable de la fiche de données de sécurité: **technique @ wilbra.it**

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour des informations urgentes, contactez: **Centro Antiveleni Niguarda 0266101029**
Wilbra sas 0362306128-9

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé dangereux conformément aux dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et ses amendements et adaptations). Le produit nécessite donc une fiche de données de sécurité conforme aux dispositions du règlement (UE) 2015/830. Toute information complémentaire concernant les risques pour la santé et / ou l'environnement est donnée dans les rubriques 11 et 12 de cette fiche.



Classification et indications des dangers:

Aérosol, catégorie 1	H222 Aérosol extrêmement inflammable.
Irritation oculaire, catégorie 2	H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquetage de danger conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et à ses amendements et adaptations ultérieurs.

Pictogrammes de danger:

Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

BA001- SPRAY IMPERMÉABILISANT DUO**RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>**

- P102** Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271 Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 ° C / 122 ° F.
P501 Éliminer le produit/réceptif dans. . .

Contient:
 2-PROPANOL
 ACÉTATE D'ÉTHYLE
 ACÉTONE

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition / Informations sur les composants**3.1. Les substances**

Informations non pertinentes

3.2. Mélanges

Contient:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
BUTANE CAS 106-97-8 CE 203-448-7 INDEX 601-004-00-0 Reg. No. 01-2119474691-32-XXXX	50 ≤ x <100	Flam. Gas 1 H220, Pression gas (Liq.) H280, Note de classement selon l'annexe VI du règlement CLP: CU
2-PROPANOL CAS 67-63-0 CE 200-661-7 INDEX 603-117-00-0 Reg. No. 01-2119457558-25-XXXX	30 ≤ x <50	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336
ACÉTONE CAS 67-64-1 CE 200-662-2 INDEX 606-001-00-8 Reg. No 01-2119471330-49	1 ≤ x <5	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066
ACÉTATE D'ÉTHYLE CAS 141-78-6 CE 205-500-4 INDEX 607-022-00-5 Reg. No 01-2119475103-46	1 ≤ x <5	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066

Le texte complet des mentions de danger (H) est donné dans la rubrique 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des propulseurs. Aux fins du calcul des risques pour la santé, les propulseurs ne sont pas pris en compte (sauf que risques pour la santé). Les pourcentages indiqués incluent les propulseurs.
 Pourcentage propulseurs: 50,50%

RUBRIQUE 4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirer toutes les lentilles de contact. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en ouvrant le paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Emmener le sujet à l'air frais. Si la respiration est difficile, appeler immédiatement un médecin.

INGESTION: consulter immédiatement un médecin. Faire vomir uniquement sur avis médical. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient et s'il n'est pas autorisé par le médecin.

WILBRA SAS	Révision n.6 Date révision 16/10/2019 Imprimée le 16/10/2019 Page n. 3/10	FR
BA001- SPRAY IMPERMÉABILISANT DUO		
RUBRIQUE 4. Premiers secours ... / >>		
<p>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune information spécifique sur les symptômes et les effets provoqués par le produit n'est disponible.</p> <p>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune donnée n'est disponible.</p>		
RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie		
<p>5.1. Moyens d'extinction</p> <p>MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS Les moyens d'extinction sont les traditionnels: dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau nébulisée.</p> <p>MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS Personne en particulier.</p> <p>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</p> <p>DANGERS CAUSÉS PAR UNE EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE En cas de surchauffe, les récipients aérosols peuvent se déformer, éclater et être projetés sur une distance considérable. Porter un casque de protection avant de s'approcher du feu. Éviter de respirer les produits de combustion.</p> <p>5.3. Conseils aux pompiers</p> <p>INFORMATIONS GÉNÉRALES</p> <p>Refroidir les récipients avec des jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Portez toujours un équipement complet de protection contre les incendies.</p> <p>ÉQUIPEMENT Vêtements normaux de lutte contre les incendies, tels qu'un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison ignifuge complète (EN469), gants ignifuges (EN 659) et bottes pour pompiers (HO A29 ou A30).</p>		
RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle		
<p>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</p> <p>Éliminer toutes les sources d'inflammation (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone où la fuite s'est produite. Retirer les gens non équipés. Porter des gants / des vêtements de protection / protéger les yeux / le visage.</p> <p>6.2. Précautions environnementales</p> <p>Empêcher la dispersion dans l'environnement.</p> <p>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</p> <p>Absorber le produit renversé avec un matériau absorbant inerte. Assurer une ventilation suffisante de l'endroit affecté par la fuite. L'élimination des matières contaminées doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.</p> <p>6.4. Référence à d'autres rubriques</p> <p>Toutes les informations concernant la protection individuelle et l'élimination sont données dans les rubriques 8 et 13.</p>		
RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage		
<p>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</p> <p>Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser vers des flammes ou des corps incandescents. Les vapeurs peuvent s'enflammer avec une explosion, par conséquent, l'accumulation doit être évitée en gardant les portes et les fenêtres ouvertes et en assurant une ventilation transversale. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les aérosols.</p> <p>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</p> <p>Conserver dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et à une température inférieure à 50 ° C / 122 ° F, loin de toute source de combustion.</p> <p>7.3. Utilisations finales particulières</p> <p>Aucune donnée n'est disponible.</p>		

BA001- SPRAY IMPERMÉABILISANT DUO**RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Normatives:**

Identification		
GBR	Royaume-Uni	EH40 / 2005 Limites d'exposition sur le lieu de travail
ITA	Italie	Décret législatif n ° 81 du 9 avril 2008
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161 / UE; Directive 2006/15 / CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322 / CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2017

BUTANE

Valeur limite de seuil					
Type	État	TWA/8h mg/m3	ppm	STEL/15min mg/m3	ppm
WEL	GBR	1450	600	1810	750
TLV-ACGIH			1000		

2-PROPANOL

Valeur limite de seuil					
Type	État	TWA/8h mg/m3	ppm	STEL/15min mg/m3	ppm
WEL	GBR	999	400	1250	500
TLV-ACGIH		492	200	983	400

ACÉTONE

Valeur limite de seuil					
Type	État	TWA/8h mg/m3	ppm	STEL/15min mg/m3	ppm
WEL	GBR	1210	500	3620	1500
VLEP	ITA	1210	500		
OEL	EU	1210	500		
TLV-ACGIH		1187	500	1781	750

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Valeur limite de seuil					
Type	État	TWA/8h mg/m3	ppm	STEL/15min mg/m3	ppm
WEL	GBR		200		400
OEL	EU	734	200	1468	400
TLV-ACGIH		1441	400		

Légende:

(C) = CEILING; INALAB = Fraction inhalable; RESPIR = Fraction respiratoire; TORAC = Fraction thoracique.

TLV du mélange de solvants: 547 mg / m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Considérant que l'utilisation de mesures techniques adéquates doit toujours avoir la priorité sur les équipements de protection personnel, assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail grâce à une aspiration locale efficace. Pour le choix des équipements de protection individuelle, si nécessaire, demandez conseil à vos fournisseurs de produits chimiques. Les équipements de protection individuelle doivent porter le marquage CE qui certifie leur conformité aux réglementations en vigueur. Fournir une douche d'urgence avec bassin pour le visage et les yeux.

PROTECTION DES MAINS

Pas nécessaire.

PROTECTION DE LA PEAU

Porter des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité professionnels de catégorie I (réf. Directive 89/686 / CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir enlevé les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. Norme EN 166).

PROTECTION RESPIRATOIRE

En cas de dépassement de la valeur seuil (par exemple TLV-TWA) de la substance ou d'une ou plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de porter un masque avec filtre type AX combiné avec filtre type P (réf. norme EN 14387).

BA001- SPRAY IMPERMÉABILISANT DUO**RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle... / >>**

L'utilisation de moyens de protection respiratoire est nécessaire au cas où les mesures techniques adoptées ne suffisent pas à limiter l'exposition du travailleur aux valeurs seuils prises en considération. La protection offerte par les masques est cependant limitée.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions provenant des processus de fabrication, y compris celles des équipements de ventilation, doivent être vérifiées pour la conformité de la législation sur la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	aérosol
Couleur	transparent
Odeur	caractéristique
Seuil d'odeur	pas disponible
pH	pas disponible
Point de fusion ou de congélation	pas disponible
Point d'ébullition initial	pas applicable
Gamme d'ébullition	pas disponible
Point d'inflammation	pas disponible
Taux d'évaporation	pas disponible
Inflammabilité des solides et des gaz	gaz inflammable
Limite inférieure d'inflammabilité	pas disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	pas disponible
Limite inférieure d'explosivité	pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	pas disponible
Tension de vapeur	pas disponible
Densité de vapeur	pas disponible
Densité relative	pas disponible
Solubilité	partiellement soluble dans l'eau
Coefficient de répartition: n-octanol / eau:	pas disponible
Température d'auto-inflammation	pas disponible
Température de décomposition	pas disponible
Viscosité	pas disponible
Propriétés explosives	pas disponible
Propriétés oxydantes	pas disponible

9.2. Autres informations

COV (Directive 2010/75 / CE): 99,73%

COV (carbone volatil): 71,11%

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Il n'y a pas de risques particuliers de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

ACÉTONE

Il se décompose sous l'effet de la chaleur.

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Il se décompose lentement en acide acétique et en éthanol sous l'action de la lumière, de l'air et de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

ACÉTONE

Risque d'explosion au contact avec: trifluorure de brome, dioxyde de fluor, peroxyde d'hydrogène, nitrosyl chlorure, 2-méthyl-1,3-butadiène, nitrométhane, perchlorate de nitrosyle. Peut réagir dangereusement avec: tert-butoxyde de potassium, hydroxydes alcalin, brome, bromoforme, isoprène, sodium, dioxyde de soufre, trioxyde de chrome, chlorure de cromyle, acide nitrique, chloroforme, acide peroxymonosulfurique, oxychlorure de phosphore, acide chromosulfurique, fluor, agents oxydants forts, agents réducteurs forts. Émet des gaz inflammables au contact de: perchlorate de nitrosyle.

BA001- SPRAY IMPERMÉABILISANT DUO**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité.../ >>****ACÉTATE D'ÉTHYLE**

Risque d'explosion au contact avec: métaux alcalins, hydrures, oléum. Peut réagir violemment avec: fluor, agents oxydants forts, acide chlorosulfurique potassium tert-butoxyde. Forme des mélanges explosifs avec: l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la surchauffe.

ACÉTONE

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Éviter l'exposition à: lumière, sources de chaleur, flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

ACÉTONE

Pas compatible avec: acides, substances oxydantes.

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Pas compatible avec: acides, bases, oxydants forts, aluminium, nitrates, acide chlorosulfurique.

Matières pas compatibles: plastiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux**ACÉTONE**

Il peut développer: cétène, irritants.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit lui-même, les risques potentiels pour la santé du produit ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères établis par la législation de référence pour la classification.

Par conséquent, tenez compte de la concentration des substances dangereuses individuelles éventuellement mentionnées dans la rubrique 3, pour évaluer les effets toxicologiques résultant d'une exposition au produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiquesMétabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée n'est disponible.

Effets immédiats, différés et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Aucune donnée n'est disponible.

Effets interactifs

Aucune donnée n'est disponible.

TOXICITÉ AIGUË

CL50 (Inhalation) du mélange: Non classé (pas de composant pertinent)

DL50 (orale) du mélange: Non classé (pas de composant pertinent)

DL50 (cutanée) du mélange: Non classé (pas de composant pertinent)

2-PROPANOL

DL50 (orale) 4710 mg / kg Rat

DL50 (cutanée) 12800 mg / kg Rat

CL50 (inhalation) 72,6 mg / l / 4h Rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

BA001- SPRAY IMPERMÉABILISANT DUO**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques... / >>**LÉSIONS OCULAIRES / IRRITATION OCULAIRE GRAVES

Provoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR CELLULES GERMINALES

Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION UNIQUE

Cela peut provoquer de la somnolence ou des vertiges

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER EN CAS D'ASPIRATION

Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Avertissez les autorités compétentes si le produit a atteint les cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation.

12.1. Toxicité

Aucune donnée n'est disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité**BUTANE**

Solubilité dans l'eau 0,1 à 100 mg / l
Rapidement dégradable

2-PROPANOL

Rapidement dégradable

ACÉTONE

Rapidement dégradable

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg / l
Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**BUTANE**

Coefficient de répartition: n-octanol / eau 1,09

2-PROPANOL

Coefficient de répartition: n-octanol / eau 0,05

BA001- SPRAY IMPERMÉABILISANT DUO**RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>****ACÉTONE**

Coefficient de répartition: n-octanol / eau -0,23
BCF 3

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Coefficient de répartition: n-octanol / eau 0,68
BCF 30

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Réutilisez si possible. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets dangereux spéciaux. La dangerosité des déchets qu'ils contiennent une partie de ce produit doit être évaluée selon les lois en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une entreprise habilitée à gérer les déchets, conformément à la législation nationale et éventuellement local.

Le transport des déchets peut être soumis à l'ADR.

EMBALLAGE CONTAMINÉ

Les emballages contaminés doivent être envoyés pour valorisation ou élimination conformément aux réglementations nationales en matière de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR / RID, IMDG, IATA: 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AÉROSOL
IMDG: AÉROSOLS
IATA: AÉROSOLS, INFLAMMABLES

14.3. Classes de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 2 Étiquette: 2.1



IMDG: Classe: 2 Étiquette: 2.1



IATA: Classe: 2 Étiquette: 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, IATA: -

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NON
IMDG: NON
IATA: NON

WILBRA SAS		Révision n.6	FR
BA001- SPRAY IMPERMÉABILISANT DUO		Date révision 16/10/2019	
		Imprimée le 16/10/2019	
		Page n. 9/10	
RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport... / >>			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
ADR / RID:	HIN - Kemler: -- Disposition spéciale: -	Quantité limitée: 1	Code de restriction du tunnel: (D)
IMDG:	EMS: F-D, S-U	Quantité limitée: 1 L	
IATA:	Cargo: Pass.: Instructions particulières:	Quantité maximale: 200 Kg Quantité maximale 100 Kg -	Instructions d'emballage: 677 Instructions d'emballage: 670
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au recueil IBC			
Informations non pertinentes.			
RUBRIQUE 15. Informations réglementaires			
15.1. Législation et réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement			
<u>Catégorie Seveso - Directive 2012/18 / CE:</u> P3a			
<u>Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006</u>			
<u>Produit</u>			
Point	40		
<u>Substances figurant sur la liste des substances candidates (art. 59 REACH)</u>			
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.			
<u>Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH)</u>			
Aucune			
<u>Substances soumises à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012:</u>			
Aucune			
<u>Substances soumises à la Convention de Rotterdam:</u>			
Aucune			
<u>Substances soumises à la Convention de Stockholm:</u>			
Aucune			
<u>Contrôles sanitaires</u>			
Les travailleurs exposés à ce produit chimique dangereux pour la santé doivent faire l'objet d'une surveillance sanitaire effectuée selon les dispositions.			
15.2. Évaluation de la sécurité chimique			
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été élaborée pour le mélange et les substances qu'il contient			
RUBRIQUE 16. Autres informations			
Texte des indications de danger (H) mentionnées dans les rubriques 2-3 de la fiche:			
Flam. Gaz 1	Gaz inflammable, catégorie 1		
Aérosol 1	Aérosol, catégorie 1		
Aérosol 3	Aérosol, catégorie 3		
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2		
Presse. Gaz (Liq.)	Gaz liquéfié		
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2		
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3		
H220	Gaz extrêmement inflammable.		
H222	Aérosol extrêmement inflammable.		
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.		
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.		
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H336	Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.		
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.		

WILBRA SAS	Révision n.6 Date révision 16/10/2019 Imprimée le 16/10/2019 Page n. 10/10	FR
BA001- SPRAY IMPERMÉABILISANT DUO		
RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>		
<p>LÉGENDE:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. - CAS NUMBER: Numéro du Service des résumés analytiques de chimie - CE50: Concentration affectant 50% de la population testée - NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (base de données européenne des substances existantes) - CLP: Règlement CE 1272/2008 - DNEL: niveau dérivé sans effet - EmS: Emergency schedule - SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques - IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international - IC50: concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests - IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses. - OMI: Organisation maritime internationale - INDEX NUMBER: numéro d'identification à l'annexe VI du CLP - CL50: concentration létale à 50% - DL50: Dose létale à 50% - OEL: niveau d'exposition professionnelle - PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique selon le règlement REACH - PEC: Concentration environnementale prévisible - PEL: niveau d'exposition prévisible - PNEC: concentration prévisible sans effets - REACH: Règlement CE 1907/2006 - RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - TLV: valeur limite de seuil - TLV CEILING: concentration qui ne doit pas être dépassée pendant toute la durée d'exposition professionnelle. - TWA STEL: limite d'exposition à court terme - TWA: limite d'exposition moyenne pondérée - COV: Composé organique volatil - vPvB: Très persistant et très bioaccumulable selon le règlement REACH - WGK: Classe de danger pour les eaux (Allemagne). <p>BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH) 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP) 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP) 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP) 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP) 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP) 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP) 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP) 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP) 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP) 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP) <ul style="list-style-type: none"> - The Merck ndex. – 10th Edition - Handling Chemical Safety - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet) - Patty – Industrial Hygiene and Toxicology - N.I. Sax – Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition - Site Internet IFA GESTIS - Site Web de l'Agence ECHA - Base de données des modèles SDS de substances chimiques - Ministère de la Santé et Institut national de la santé <p>Remarque pour l'utilisateur: Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit garantir l'adéquation et l'exhaustivité des informations par rapport à l'utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété spécifique du produit. Étant donné que l'utilisation du produit ne relève pas de notre contrôle direct, il incombe à l'utilisateur d'observer sous sa propre responsabilité les lois et les dispositions en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Aucune responsabilité n'est assumée en cas d'utilisation non conforme. Fournir une formation adéquate au personnel affecté à l'utilisation des produits chimiques.</p> <p>Modifications par rapport à la révision précédente Des modifications ont été apportées aux rubriques suivantes: 02/03/08/09/10/11/12.</p>		

